

Montreuil, le 21 février 2022



Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de
l'Innovation
de l'Agriculture,
de l'Économie et des Finances
des Affaires Étrangères
du Travail

Réf. 010-22

Objet : préavis de grève mars 2022

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 17 mars 2022. Nous exigeons des plans d'urgence dans l'ensemble des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la formation professionnelle, du monde associatif.

Nous revendiquons la création d'emplois stables et statutaires, le dégel du point d'indice et des augmentations de salaire et de pensions pour toutes et tous, des budgets pérennes et l'amélioration générale des conditions de travail, l'amélioration des conditions de travail et la baisse du temps de travail en particulier dans le contexte de crise sanitaire.

Dans cette perspective, la FERC-CGT dépose également un préavis de grève qui prendra effet le 1^{er} mars et qui couvrira toute la période jusqu'au 31 mars 2022.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action locales et/ou nationales, et de participer aux mobilisations prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Marie BUISSON
Secrétaire Générale